# Déclaration de l'OIT de 1998 droits fondamentaux travail

Par **fayevalentine**, le **30/10/2008** à **10:42**

Bonjour,

"La déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail"

Il s'agit du sujet que je dois présenter en exposé dans 1 mois, dans le cadre du cours "droit social international".

Je dois le rédiger par écrit et le présenter à l'oral (la prof veut que j'utilise powerpoint pour que l'exposé soit vivant!).
Mais comment rendre vivant un texte?

J'ai épluché plusieurs notes sur le sujet et dès que j'ai un plan je vous le soumets. Je travaille avec une autre personne sur ce sujet.

Mais si vous avez des idées (je pense par exemple à Nikomando :wink: ..) merci de les partager avec moi!

Je dois trouver un plan en deux parties et l'exposé doit démontrer une idée.

Je pensais formuler ma problématique autour de l'idée que la déclaration est un instrument formidable pour l'OIT dans son oeuvre d'universalisation de la paix sociale.

Bon, je travaille un peu dessus et je reviens!

Par **fayevalentine**, le **30/10/2008** à **16:10**

Re

Vous pourrez trouver le texte de la Déclaration sur ce site:

http://books.google.fr/books?id=glat3pM ... lt#PPA3,M1

Donc, je pensais partir de l'idée générale selon laquelle la Déclaration de 1998 permet l'universalisation de la paix sociale et poser la problématique suivante:

Comment la Déclaration sert-elle l'objectif de l'OIT de "l'universalisation de la paix sociale"?

(la formulation est un peu compliquée j'essairai de trouver mieux).

partie I) par le contenant choisi, c'est-à-dire, le type de norme choisi (la déclaration), instrument de soft law, qui va s'appliquer à tous les Etats, y compris ceux qui n'ont pas ratifiés etc...

partie II) par le contenu choisi, c'est-à-dire, les droits fondamentaux sur lesquels il existe un réel consensus, avec la question de savoir si ce socle social minimum va servir de tremplin à d'autres normes etc...

Voilà un premier jet, je ne sais pas si c'est bien; faut aussi que j'en parle avec ma collègue d'exposé!

Par **nicomando**, le **31/10/2008** à **11:35**

Coucou,

Comme d'hab je ne résiste pas à l'appelle du droit international surtout si l'appelle est émis :wink:

d'une sirène Image not found or type unknown . Je veux bien t'aider à une seule condition mon pseudo c'est 8)

nicomando et pas nikomando Image not found or type unknown

Bon trêve de plaisanterie je viens de lire le convention ainsi que ton plan. Je dois te dire que je n'adhère pas du tout car si tu essaye de développer tu verras que tu m'as tout dit.
Je pense que ce sont des faits à intégrer dans ton intro.
Pour ce qui est du plan j'aurais plutôt pené à un truc du genre I) les objectifs de l'OIT II) les moyens mis en euvre par le conveniton pour atteindre les objectifs.
C'est bateau mais cela se prête bien à un exposer.
Mais il faudrait tourner les titres beaucoup mieux que cela bien sur.

Qu'en penses tu ?

Par **fayevalentine**, le **03/11/2008** à **07:10**

:wink:

Bonjour NiComando, vraiment désolée pour cette erreur de ...frappe Image not found or type unknown promis je recommencerai plus!

Concernant le plan que tu proposes, quelle serait ta problématique dans ce cas?
Je rapelle que le sujet, c'est la Déclaration de 98, donc attention au I qui ne porterait pas

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

vraiment sur le sujet.
Je veux bien faire un rappel des objectifs de l'OIT mais plutôt dans l'intro et ma démonstration porte sur la façon dont la Déclaration permet d'atteindre ces objectifs (ton grand II).

Je t'avoue que maintenant les dés sont lancés puisque j'ai rencontré ma copine d'exposé et nous nous sommes arrêtés à mon plan, sans formuler encore les titres.
C'est vrai qu'une fois qu'on a dégagé un plan, il est difficile de s'en défaire...

Par **nicomando**, le **04/11/2008** à **09:49**

Oui je comprends tout à fait.
Faites pour le mieux en essayant de trouver des trucs accrocheurs

Mais concernant mon I je tiens à te préciser que les objectifs de l'OIT sont rappelés dans la déclaration et qu'ils sont la seule raison de l'existence de cette déclaration.
Concernant la problématique et le plan il est important que tu te souvienne que c'est un exposé et que donc la problématique est simplifié car tu es censé exposer quelque chose que tes auditeurs ne conaissent pas.

N'oublie pas de parler aussi des limites de la convention.

bon courage pour l'exposé

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés